

Qu'attend-on pour faciliter les déplacements en vélo à Samois ?

Le vélo est une solution de déplacement efficace dont les bénéfices individuels et collectifs ne sont plus à démontrer :

- moins de CO2,
le transport représente le plus fort poste d'émission de CO2 par habitant (27% du total, dont 77% pour l'automobile)¹.
- moins de budget auto,
économies d'essence, voire de la 2ème voiture !
- moins de maladies liées à la sédentarité.
faire du vélo régulièrement améliore de nombreuses fonctions physiologiques et contribue à prévenir certaines maladies liées à l'âge.

C'est pour ces raisons que le Plan Vélo national (2019) a pour objectif de **tripler la part des vélos** dans les déplacements. "Le plan vélo prévoit aussi d'aider les collectivités à financer des projets d'infrastructures cyclables sur leur territoire" (500M€).

La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) a établi un baromètre des villes cyclables du département. Le bilan de la Communauté d'Agglomération des Pays de Fontainebleau n'est pas brillant, et Samois ferme la marche.

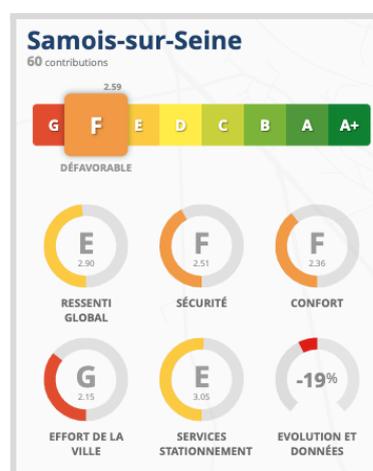
Nous pourrions **quotidiennement** aller en vélo au travail (directement ou via les gares), à l'école, au collège ou aux lycées, mais aussi aux cinémas et activités diverses, faire nos courses, dans Samois et dans les communes proches. Mais pour cela **il manque l'essentiel : un réseau cyclable sécurisé et praticable** par tous temps et en toute saison.

Comme le note le CEREMA, spécialiste en la matière auprès des collectivités territoriales², pour arriver à un tel résultat, "il est nécessaire d'offrir aux cyclistes un espace public accueillant et inclusif", ce qui suppose de poursuivre "les efforts de construction d'infrastructures cyclables performantes qui prennent de l'espace à la voiture."

Aujourd'hui, nous constatons qu'au-delà de ce discours volontariste, les acteurs publics ne prennent pas leurs responsabilités ; les projets en cours s'enlisent ou s'évaporent pour des questions de coordination inter-administrations, d'une répartition floue des compétences, et in fine de l'absence d'une réelle priorité donnée au vélo.

Par exemple, nous ne comprenons pas :

- **Pourquoi** le département refuse de piloter la mise en œuvre d'une piste le long de la RD137 entre Samois-sur-Seine et Bois le Roi et propose de n'en financer que ...20% ? Notre commune de 2000 habitants n'a ni les ressources financières ni le savoir-faire pour suivre un tel projet (...qui de plus n'est pas dans ses compétences dès lors que l'on sort de la zone urbaine).
- **Pourquoi**, sans concertation préalable, le département a-t-il exclu tout aménagement le long de la même RD137 pour rejoindre Avon et Fontainebleau alors que c'est le chemin naturel (car sans dénivelé) pour la majorité des Samoisiens ? Le département devrait au contraire être le leader d'un déploiement rapide et systématique des liaisons vélo le long des axes qu'il gère, sans demi-mesure et en se fondant sur les besoins des usagers, comme cela a été fait avec succès dans de nombreux pays européens et quelques territoires en France.
- **Pourquoi** la communauté d'agglomération (CAPF) se lance-t-elle dans l'élaboration de son propre "plan vélo" pour ...2024 (avec déploiement ultérieur), au lieu



¹ source : ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie)

² CEREMA : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

d'accompagner et coordonner tout de suite les initiatives locales en apportant l'assistance technique qui fait défaut aux petites communes ? Nous avons besoin d'actions concrètes, d'avancées opérationnelles dès demain, pas d'un plan (de comm') sur la comète...

Nous ne minimisons pas les problématiques de mise en œuvre, mais pensons que **ce qui nous manque le plus aujourd'hui c'est une volonté politique affirmée**, et la démarche qui va avec.

Le CEREMA¹, fort de son expérience, préconise d'**aller vite**, quitte à mettre en œuvre des aménagements cyclables provisoires. Faisons-le !

"Il s'agit de tester des solutions techniques d'aménagements cyclables, notamment sur des tronçons de voirie pour lesquels des incertitudes techniques subsistent, ou pour lesquels des coûts et délais importants sont à prévoir avant de mettre en œuvre des aménagements définitifs."

Nous, Samoisiennes et Samoisiens signataires de cette lettre ouverte, demandons que des aménagements pour les vélos soient rapidement mis en place dans notre commune au centre du bourg et en direction des communes limitrophes, et que ce projet, facteur d'amélioration de notre quotidien, de notre santé, de notre pouvoir d'achat, et en parfaite adéquation avec les objectifs fixés au niveau national, soit en conséquence considéré par l'ensemble des décideurs concernés comme prioritaire.

Pour joindre votre signature aux nôtres :

casasamois.fr

ou par email : casasamois@gmail.com

Pour rejoindre notre groupe What'sApp :

<https://chat.whatsapp.com/JbK3fp4bUFRExBAS8ZzDKM>